

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 JUIN 2011**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi 17 juin deux mille onze à vingt et une heures sous la présidence de Jacques FEYTE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Eric LE FALHER, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE et Delphine DEMAZIERE.

POUVOIRS :

Laurent FAURE-BRAC à Eric LE FALHER
Robert GUENOT à Frédéric PAIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Delphine DEMAZIERE est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Convention de partenariat avec l'association Nil Admirari.
- Convention assistance retraite CNRACL avec le Centre de gestion.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte-rendu du Conseil municipal du 13 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

MANDAT EN DEFENSE DE LA COMMUNE POUR LA SOCIETE D'AVOCATS

Monsieur le Maire informe d'une demande de la société d'avocats Farge, Colas & Associés pour les mandater afin d'intervenir devant la Cour d'appel de Versailles le 21 septembre 2011 à 14 heures dans le dossier Commune de Neuville contre Chambord Consultant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée et mandate Maître Thierry COLAS de la société d'Avocats FARGE, COLAS & Associés pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire fait part de la demande du Préfet du Val d'Oise pour un avis à donner sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour ce qui concerne la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et prend acte des projets d'intercommunalité concernant l'ensemble du département.

PROJET DE CRECHE ASSOCIATION « LES LAPINS BLEUS »

Monsieur le Maire donne la parole à Michelle FOUQUE-DUVAL qui fait état du projet de création d'une crèche « les lapins bleus » aux Chênes Bruns à Cergy centre.

Cette crèche est constituée sous statut associatif et regroupe des membres bénévoles et des membres d'honneur. La crèche a pour base un engagement important des parents qui est la condition de son existence.

La crèche parentale des « lapins bleus » se veut un lieu d'accueil pour les enfants âgés de dix semaines à quatre ans.

Après un travail de concertation entre Association, Caisse d'Allocations familiales, Mairies, la proposition de financement pour la mairie est la suivante :

1/ Partenariat association « les lapins bleus » et la mairie

- Accès prioritaire de deux berceaux pour des jeunes parents habitant Neuville-sur-Oise.
- Coût annuel : 4 302 €/berceau soit 8 604 € pour deux berceaux.

2/ Partenariat CAF/Mairie

- Signature d'un avenant à la Convention Enfance Jeunesse (deuxième génération 2010/2013).
- Participation de la CAF à hauteur de 55% du financement de la mairie.

3/ Coût réel pour la mairie après financement de la CAF

- 1 936 €/an pour un berceau.
- 3 872 €/an pour deux berceaux.

Monsieur le Maire propose à l'approbation du conseil municipal le partenariat les « lapins bleus »/la mairie de Neuville-sur-Oise/la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce partenariat tripartite et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant avec la CAF et l'Association « les Lapins Bleus ».

RENOUVELLEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire rappelle le contrat à durée déterminée conclu entre la commune de Neuville-sur-Oise et Madame ROUGET Martine pour la période du 03 janvier 2011 au 31 juillet 2011 et la possibilité de le renouveler à titre exceptionnel une fois.

Considérant la nécessité du bon fonctionnement des services scolaires, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame ROUGET Martine, à compter du 05/09/2011 jusqu'au 31/07/2012, afin d'assurer :

- les deux services cantine de 11h à 14h, à raison de 3h les lundi, mardi, jeudi et vendredi soit un total hebdomadaire de 12 heures pour 36 semaines scolaires
- l'entretien des espaces communs de la maison médicale, à raison de 1 heure les lundi, mercredi et vendredi soit 3 heures hebdomadaires y compris pendant les vacances scolaires en fonction des congés de Madame ROUGET Martine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le renouvellement, à titre exceptionnel, du contrat à durée déterminée de Madame ROUGET Martine à compter du 05/09/2011 comme défini ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET 2011 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AÜZANNEAU qui exprime qu'il est nécessaire de transférer ou modifier les crédits prévus au budget primitif 2011 du fait de dépenses imprévues.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la décision modificative n° 2 suivante :

Budget communal 2011 :

A - Transferts du chapitre 23

1) - Du 2315 : immo-en cours-installations technique 75 000.00 €

- Au Chapitre 21

* 2111 Terrains nus 408.03 €

* 2152 Installations de Voirie 5 861.42 €

* 2183 Matériel de bureau et informatique 700.00 €

* 2188 Autres immo. Corporelles 2 500.00 €

2) - Du 2313 : immo-en cours-constructions 110 000.00 €

- Au Chapitre 21

* 21312 Bâtiments scolaires (ouvrir cet article) 19 500.00 €

* 21538 Autres réseaux 45 000.00 €

B - Transfert de crédits à l'intérieur du chapitre 20

De l'article 2031 Frais d'études 22 800.00 €

A l'article 205 Concessions et droits similaires
Paiement du site WEB : 14 555.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver cette décision modificative n° 2.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NIL ADMIRARI

Dans le cadre de la programmation de FESTIV'ARTERE PUBLIQUE, festival permanent de manifestations arts de la rue et cirque dans les 12 communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise, NIL ADMIRARI et la commune de Neuville-sur-Oise s'associent pour présenter le spectacle « Chaporte moi » de la compagnie COMMUN ACCORD le 19 juin 2011 à 11h30 rue du Pont (berges) pour la Fête de la Trinité,

Monsieur le Maire propose à l'approbation du Conseil municipal la convention de partenariat en précisant que ce spectacle est proposé gracieusement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association NIL ADMIRARI pour une représentation le dimanche 19 juin 2011.

CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL

Monsieur le Maire fait part de la demande de la commune de Neuville-sur-Oise auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la prise en charge de la confection des dossiers de retraite des agents communaux affiliés à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales).

Le CIG propose une convention type consentie pour une durée de 3 ans et soumis à une participation financière de 39,00 € par heure de travail se décomposant comme suit :

- › l'immatriculation de l'employeur,
- › l'affiliation,
- › la demande de régularisation de service,
- › la validation des services de non titulaire,
- › le rétablissement au régime général et à l'Ircantec,
- › le dossier de demande de retraite,
- › le droit à l'information : envoi des données dématérialisées (reprise d'antériorité (RIS) et pré liquidation (EIG)) devant être transmises à la CNRACL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le recours au CIG pour la confection des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

INFORMATIONS DIVERSES

Jacques FEYTE :

- demande qu'une minute de silence soit observée en hommage à Monsieur Jack BIBINET, ancien commerçant de Neuville décédé le 14 mai 2011,
- fait part de la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise portant extension de ses compétences.
- informe des invitations :
 - * du Budokan dimanche 26 juin 2011 à 12h00,
 - * du Diocèse pour une ordination en l'église St Maclou à Pontoise ce même jour à 15h30.
- propose les dates suivantes pour les conseils municipaux :
 - * vendredi 9 septembre avec pour sujet : le résultat de l'appel d'offre pour les travaux de liaison avec la mairie annexe,
 - * vendredi 7 octobre 2011 à 20h30

Jean BEALU :

Informe qu'une délibération devra être prise au Conseil d'octobre sur la mise en place d'une nouvelle taxe sur l'électricité.

Jocelyne AUZANNEAU :

- informe qu'une nouvelle taxe va remplacer au 1^{er} mars 2012 l'actuelle TLE (Taxe Locale d'Équipement) ; une délibération devra être prise courant novembre à ce sujet,
- propose de réunir la commission des finances, élargie aux membres du Conseil municipal, mardi 27 septembre 2011 à 20h30.

Gérard DALLEMAGNE :

Informe :

- * du tournage, en extérieur sur le pont de Neuville, vendredi 15 juillet 2011, d'un long métrage intitulé « Pauvre Richard » interprété par Frédéric DIEFENTHAL et SMAÏN.
- * de la réfection de l'enrobé sur la rue Cornudet entre la maison de retraite et la rue du Pont,
- * de la pose d'une barrière dans l'impasse rue de Cergy, demandée par l'ensemble des riverains pour limiter les accès à cette portion de voie,

La séance est levée à 22h30.